

# COMPTE RENDU DU COMITE DE GOUVERNANCE TERRITORIAL

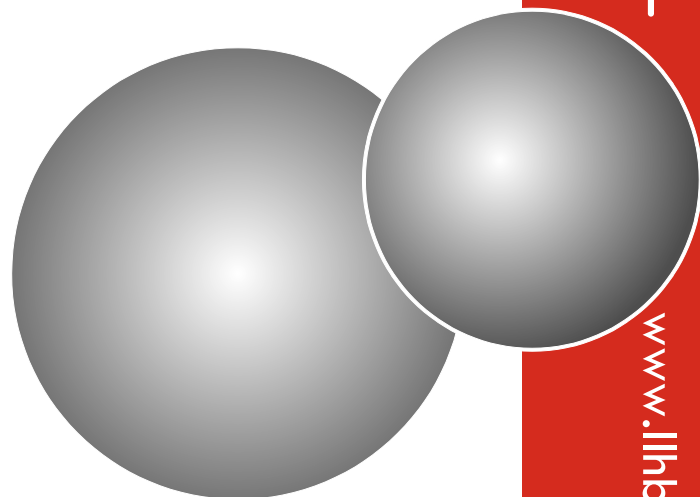
Siege de la Ligue du Lyonnais (Lyon)

Date : mardi 19 avril 2011

Sous la direction de *Patrice FRÉRY, Jean Louis DIGET, Marcel  
PREBET et Philippe TREILLE*

Présents : Patrice Fréry, Thierry Loison, Marcel Prebet, Jean Louis Diget, Philippe Treille, Pascal Dubost,

Conseillers : Philippe Soupirot, Gilles Malfondet



● **Ordre du jour :**

- Cadrage brassage -18 G championnat de France
- Projet territorial de Haut niveau dans L'ain
- Détermination des équipes éligibles au tournoi de qualification au championnat de France
- Organisation

● **Préambule**

- Patrice FRERY (Pdt Ligue) informe que le projet initié par la ligue du Lyonnais auprès de la fédération (Expérimentation d'une convention territoriale -18 féminin est votée à 85% par l'ensemble des comités et des ligues à l'assemblée générale de REIMS le 16/04/2011. Une reconnaissance pour le projet territorial (Comités et Ligue).

● **Convention entre clubs concernant une équipe appelée à évoluer en championnat de France jeunes (Moins de 18 ans)**

- Il est précisé que ce projet est validé selon le principe d'un **ayant droit déjà éligible au championnat de France** (Exemple : Ayant droit de l'ASUL comme club support de la convention : Cf : 26.1) et qu'il est très compliqué voir impossible de se positionner règlementairement sur un pré-ayant droit.
- Ces conventions doivent avoir été explicitement approuvées par l'assemblée générale de la Ligue du Lyonnais le 25 juin 2011 comme s'inscrivant dans son projet territorial.
- Le comité de gouvernance territorial décide à l'unanimité d'inscrire les 2 projets (ASUL Grand LYON et AMBERIEU Grand Ain) dans le projet territorial
- Volonté politique forte. Ces projets représentent une alternative et une opportunité de progresser différemment (Innover) et ensemble.

● **Exposé des arguments :**

- Gilles Malfondet (CTS) met en évidence le risque de voir disparaître 2 ayants droits (voir 3) sur le territoire (en 2012-2013). La convention de l'Ain répondant à une alternative structurante au niveau sportif et à un projet de formation en lien avec le pôle espoir (sachant que les -18 Ch. F doivent répondre au 1<sup>er</sup> étage de formation des athlètes vers le haut niveau).

- Marcel PREBET (Pdt LOIRE) met en évidence le vide juridique concernant un accès prématuré et vu comme un projet d'opportunité d'une équipe renforcée sur les brassages 2010-2011 Ch.F. Il précise être en accord avec le projet de l'Ain qu'il faut réguler par une approche réglementaire.
- Jean Louis DIGET (Pdt Rhône) souligne la précocité du projet et d'équipe pour les brassages championnat de France mais valide un projet structurant.
- Patrice FRERY (Pdt Ligue) met en évidence les valeurs d'équité et de légitimité sur le tournoi de brassage championnat de France 2010-2011. Un étage intermédiaire pour gagner cette légitimité est nécessaire. Il valide complètement le projet avec une approche réglementaire et dans une nécessaire étape de construction sur 2011-2012.
- Pascal DUBOST, souligne le risque de démotivation de l'équipe et des parents (fuite des joueurs).
- Thierry LOISON, valide le projet qui correspond au diagnostic initié par la commission de Haut niveau

● **Décisions avec consensus du comité de gouvernance territorial :**

- Les équipes éligibles au tournoi de qualification au championnat de France doivent jouer avec **les joueurs exclusivement de leur club (sans mutations et sans regroupement entre clubs).**
- Si l'équipe du club d'AMBERIEU termine 1<sup>ère</sup> du tournoi et accède en championnat de France. Le comité de gouvernance **pré valide le conventionnement nécessaire Grand Ain.**

- Les équipes éligibles au tournoi de qualification pour le championnat de France correspondent au classement suivant (le classement théorique -18 qui intègre aussi les -16 à permis de renforcer un résultat argumenté pour ces équipes éligibles : Filtre qualitatif)
  - 1<sup>er</sup> Eligible du classement poule Haute -18 Région
  - 2<sup>o</sup> Eligible du classement poule Haute -18 Région
  - 3<sup>o</sup> Eligible du classement poule Haute -18 Région
    - NB : La notion « éligible » tient compte du positionnement dans le classement de la poule haute des équipes réserves - 18 (Vénissieux et Villefranche) qui peuvent s'intercaler mais qui ne sont pas éligibles (car déjà en Ch.F).
- L'ordre des rencontres du tournoi de brassage en championnat de France est déterminé ainsi :
  - 1<sup>er</sup> Eligible contre 3<sup>o</sup> Eligible
  - 2<sup>o</sup> Eligible contre 3<sup>o</sup> Eligible
  - 1<sup>er</sup> Eligible contre 2<sup>o</sup> Eligible
- Précision sur les 2 dernières rencontres de la saison pour la poule Haute -18 Région.

▪ **Un arbitrage neutre est sollicité auprès de la CRA sur les 2 dernières rencontres :**

i JOURNÉE 9			
14/05/2011 16:30	VENISSIEUX HANDBALL 2	-	TASSIN UODL HB
14/05/2011 14:00	LYON CALUIRE AS	-	ST CHAMOND HANDBALL PAYS DU GIER
14/05/2011 15:00	VILLEFRANCHE HANDBALL BEAUJOLAIS 2	-	AMBERIEU HBC

i JOURNÉE 10			
21/05/2011 18:00	AMBERIEU HBC	-	VENISSIEUX HANDBALL 2
21/05/2011 18:30	TASSIN UODL HB	-	LYON CALUIRE AS
22/05/2011 16:00	ST CHAMOND HANDBALL PAYS DU GIER	-	VILLEFRANCHE HANDBALL BEAUJOLAIS 2

● **Questions diverses**

● **Fin de la séance à 21h30**